CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 5 Avril 2019

OBJET: Subvention d'équipement pour le centre hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'octroyer une subvention d'équipement de 624 000€ au centre hospitalier d'Aubagne pour ses divers projets d'aménagement (urgences, maternité, consultations...),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention d'équipement avec le centre hospitalier d'Aubagne conformément à la convention type prévue à cet effet,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée